

**Loi 2005-102 du 11/02/2005**  
**Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la**  
**citoyenneté des personnes handicapées**

## **Présentation de l'évolution institutionnelle**

### **Mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)**

1-7 Boulevard Jean Moulin (secteur de Ma Campagne) 16000 Angoulême

**N° vert: 0800 00 16 00**

**Directeur** : Florent Farge

**Responsable du pôle enfance** : Marie-Joëlle Chardavoine

#### **Son organisation :**

- **une commission exécutive**
- **une équipe pluridisciplinaire d'évaluation** : évalue l'incapacité, évalue les besoins de compensation, propose un plan personnalisé de compensation incluant un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** en cas de scolarisation, rencontre la personne handicapée ou son représentant légal.
- **une commission des droits et de l'autonomie** des personnes handicapées : prend des décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, orientations, prestations.

### **Au niveau de la scolarisation**

La notion d'intégration scolaire s'efface au profit de celle de scolarisation.

Introduction de notions nouvelles

- **l'école de référence** : inscription dans l'établissement scolaire ordinaire le plus proche du domicile
- **l'équipe pluridisciplinaire** assure l'évaluation des besoins et propose un parcours de scolarisation.
- **Mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**
- **L'équipe de suivi** facilite la mise en œuvre du projet et le suivi, elle propose des aménagements et évalue le projet.
- **L'enseignant référent** est chargé de la mise en place effective du PPS, il est l'interlocuteur privilégié.

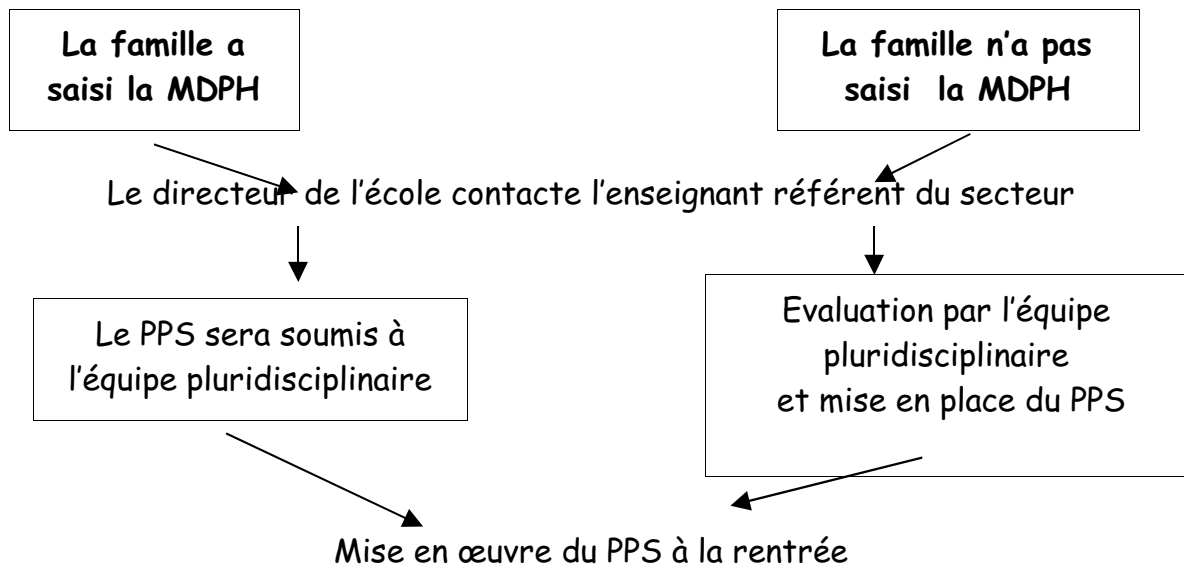
### **Ecole de référence et inscription**

L'inscription est de droit dans l'établissement scolaire ordinaire le plus proche du domicile de l'enfant qui devient ainsi « **l'établissement scolaire de référence** » .

Deux cas :

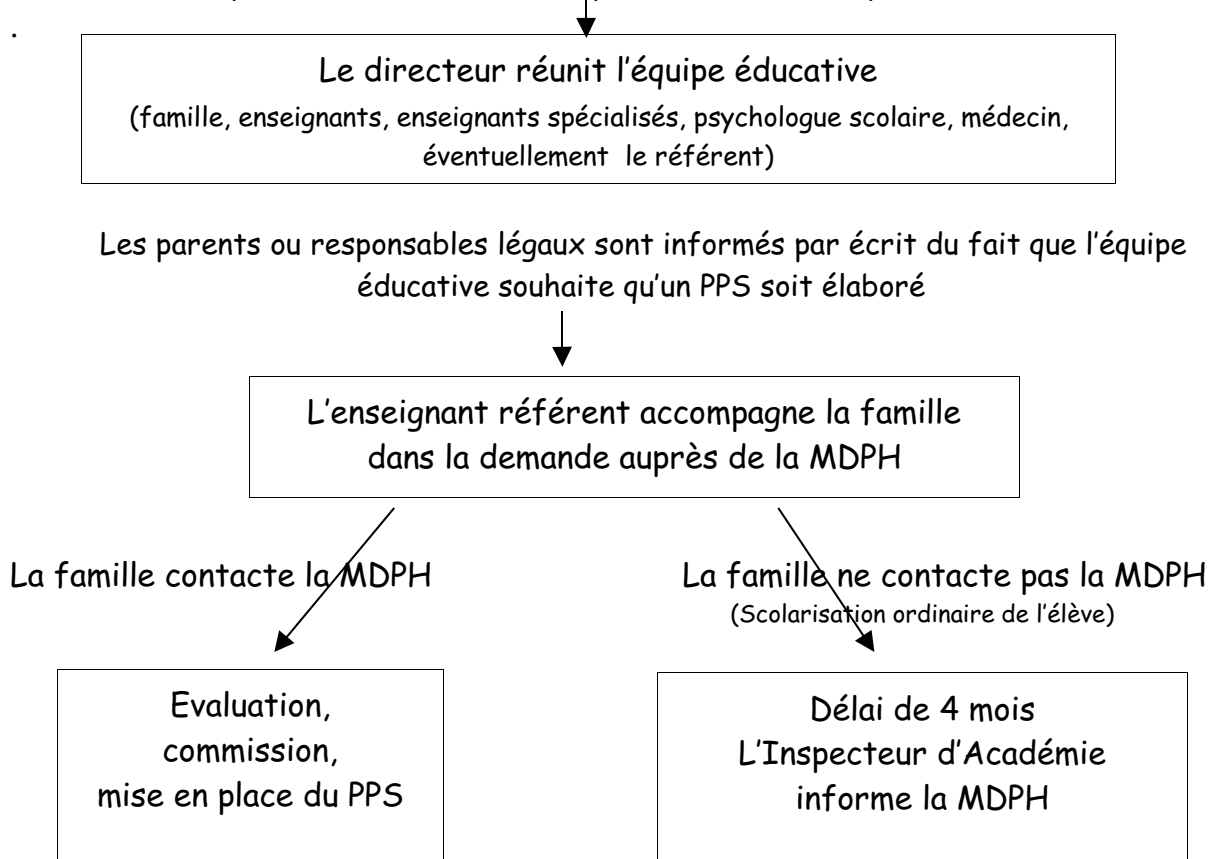
Cas 1

Le handicap est déclaré par la famille,



Cas 2

Le handicap n'est pas déclaré par la famille et l'école ne peut assumer seule la réponse aux besoins particuliers de l'élève



## Principe de l'inscription inactive

Dans le cas où l'élève est scolarisé de fait dans un autre établissement scolaire que son établissement de référence, l'inscription administrative est prise dans le lieu de scolarisation. Le lien avec l'école de référence est maintenue et l'inscription devient inactive.

## L'enseignant référent

C'est l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

### Ses actions :

- Il assiste l'école et la famille dans la démarche de mise en œuvre de saisie de la MDPH.
- Il travaille en lien avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- Il met en application les décisions de la CDA
- Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS

## Les référents au niveau départemental

**MILLOT Martine : rattachée au collège Pierre Bodet**

boulevard Jean Moulin - Ma Campagne

16000 Angoulême

tél. 05 45 65 82 00

Lycées : LISA, Charles A Coulomb, Lycée professionnel de Sillac, Guez de Balzac

EREA

Secteur de collèges : A Angoulême P. Bodet, Jules Verne, Jules Michelet, La Grande Garenne, La Couronne, Blanzac, Montmoreau, Villebois

Etablissements privés du secteur

**VAUDON Pierrette : rattachée au Collège Pierre Mendès France**

Les Rochers rue du 19 mars 1962

16800 Soyaux

tél. 05 45 95 21 21

Lycées : Marguerite de Valois, Lycées professionnels Jean Rostand, Ruelle, J. A. Grégoire Soyaux

Secteurs de collèges : P. Mendès France Soyaux, Marguerite de Valois Angoulême, Anatole France à Angoulême, Romain Rolland à Soyaux, Saint Amand de Boixe, Rouillac, Châteauneuf, Gond Pontouvre, Saint Michel, Ruelle

Etablissements privés du secteur

IME, ITEP : Soyaux, Sireuil, IR Douzat

**DESBORDES Hugnette : rattachée au collège Font Belle à Segonzac**

7 rue Jean d'Hermy

16130 Segonzac

tél. 05 45 83 97 83 ou 05 45 83 40 95

Lycées : Jean Monnet à Cognac, E. Vinet à Barbezieux, Lycée professionnel Louis Delage à Cognac

Secteurs de collèges : Segonzac, Félix Gaillard à Cognac, Claude Boucher Cognac, Elisée Mousnier à Cognac, J. Lartaud à Jarnac, Baignes, Chalais, Barbezieux

Etablissements privés du secteur

IME : Les Vauzelles Châteaubernard, IME Fraineau à Cognac

**PROVOST Michel : rattaché au collège Louis Pasteur à Chasseneuil**

30 rue Bir Hakeim

16260 Chasseneuil Sur Bonnieure

tél. 05 45 39 54 54

Lycées : Confolens, Lycée professionnel Chasseneuil, Lycée professionnel Ruffec

Secteurs de collèges : Chasseneuil, Aigre, Mansle, Ruffec, Villefagnan, Confolens, Champagne Mouton, Roumazières, Chabanais, Montemboeuf, Montbron, La Rochefoucauld

Etablissements privés du secteur

IME : A. Delivertoux à Confolens

## **Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**

Le PPS est fixé par la commission des droits et de l'autonomie.

Le PPS fixe les besoins et les moyens nécessaires pour la prise en charge de l'élève.

Il définit la forme de la scolarisation, les aides mises en oeuvre et les différents intervenants.

## L'équipe de suivi de scolarisation

### Sa composition :

- l'élève handicapé ou ses parents ou son représentant légal,
- l'enseignant référent,
- le ou les enseignants qui ont en charge sa scolarité (enseignants de l'école, enseignants spécialisés, psychologue scolaire),
- service de soins, éventuellement les services sociaux.

Dans les écoles publiques il incombe au directeur que le projet d'école spécifie les modalités d'accueil, la mise en œuvre des moyens pratiques nécessaires à la scolarisation (accessibilité, matériel adapté), il veille à la répartition des élèves dans les classes, à la communication avec les usagers.

### Sa mission :

- faciliter la mise en œuvre et assurer le suivi du PPS,
- veiller à ce que l'élève bénéficie des accompagnements nécessaires.

L'équipe de suivi est réunie par l'enseignant référent au moins une fois par an dans l'école de référence de l'élève ou dans le lieu où l'élève reçoit sa scolarisation.